



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FSE

Question écrite n° 119113

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les inquiétudes de certaines associations de sa circonscription concernant la répartition des fonds sociaux européens (FSE). En effet, pour la nouvelle programmation FSE au titre des années 2007 à 2013, le Gouvernement a décidé de maintenir la partie nationale des engagements de crédits, sans pour autant compenser la perte du FSE. Cependant, les collectivités territoriales n'ont pas les moyens de prendre le relais de l'État dans ce domaine et, par conséquent, de contrer son désengagement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures qu'il entrevoit de prendre pour répondre aux inquiétudes de ces associations.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement est appelée sur le financement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et notamment la place des fonds sociaux européens (FSE), afin de déterminer si des réflexions sont en cours sur la pérennité des structures concernées et si les acteurs du secteur sont associés à ces réflexions. La consolidation et le développement des SIAE en vue d'apporter une offre d'insertion de qualité aux personnes et aux territoires est une préoccupation forte du Gouvernement traduite depuis 2005 dans le plan de cohésion sociale. À ce titre, ont été créées des aides nouvelles à l'accompagnement dans les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires. Les moyens des fonds départementaux pour l'insertion ont été plus que doublés et portés à 21 MEUR. Des objectifs de croissance des postes dans les entreprises d'insertion ont été fixés de 13 000 à 15 000. Enfin, les nouveaux contrats aidés du plan de cohésion sociale ont fait l'objet d'aménagements, de durée mais aussi de coûts, plus favorables pour les employeurs. S'il est trop tôt pour disposer d'une vision complète de la nouvelle programmation 2007-2013 du FSE, il est d'ores et déjà possible de souligner que les apports en direction des entreprises d'insertion devraient demeurer au niveau de la précédente programmation, alors même que l'enveloppe globale dont dispose la France baisse de plus de 20 %. L'expertise des fédérations et réseaux est de plus en plus sollicitée par les pouvoirs publics comme en témoigne la constitution, en cours, d'un centre national d'appui et de ressources, regroupant les principaux réseaux et fédérations avec le concours de l'État, du FSE, de la Caisse des dépôts et consignations. De même, la mobilisation, en appui des SIAE au niveau local des dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), souvent sur les questions de gestion et de financement (plus de 1 000 SIAE accompagnées) témoigne de la volonté du Gouvernement de consolider les SIAE. En 2007, l'ensemble des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique sera doté d'outils de pilotage permettant que les acteurs locaux apportent toute leur énergie et expertise au développement et à la consolidation d'une offre d'insertion de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119113

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2035

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4136